



Alain

ECOLE de CONDUITE



NOS MODES DE FINANCEMENT DE FORMATION

Notre secrétariat est à votre disposition pour tous renseignements

3X SANS FRAIS
4X SANS FRAIS

Payez en :
3 fois sans frais dès 300€
4 fois sans frais dès 1 000€

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursements avant de vous engager.

**LE PERMIS
A UN EURO
PAR JOUR**



Modes de règlement acceptés * :

Si délai inférieur à 10 jours avant date de présentation à l'examen pratique, le règlement par chèque n'est plus accepté.



L'élève peut recourir gratuitement, dans les conditions prévues aux articles L.612-1 et suivants du code de la consommation, à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige l'opposant à l'École de Conduite ALAIN à raison du présent contrat. Les coordonnées du médiateur de la consommation sont les suivantes:

*Centre de Médiation d'Eure-et-Loir (CEMA 28)
1, rue des Lisses - 28000 CHARTRES
Tel. : 02.37.21.23.41*

Une note doit être délivrée pour toute prestation de services fournie par un professionnel à un particulier d'un montant supérieur ou égal à 25€ TTC (arrêté n°83-50/A du 03.10.1983, modifié par l'arrêté du 15 Juillet 2010). Depuis le 1er Septembre 2015, une personne résident en France ne peut plus effectuer de règlement en espèce supérieur au seuil de 1 000€. Pour les étrangers, le seuil fixé à 15 000€ reste inchangé.

Établissement d'enseignement de la conduite membre d'un centre de gestion agréé, le règlement des prestations par chèque est accepté. SIRET 301 818 118 000 46